

AAH

MDPH :

Maison Départementale des Personnes Handicapés

CDAPH :

Commissions des Droits des Personnes à l'Autonomie des Personnes Handicapés

Notions Guide Barème - 1

- Le taux d'incapacité est déterminé par la CDAPH en fonction d'un guide-barème pour l'évaluation des déficiences et incapacités des personnes handicapées.
- L'évaluation du taux d'incapacité conditionne certains droits et prestations,
- Le guide-barème propose une approche globale des déficiences dans la vie quotidienne et sociale en dépassant la seule considération clinique.
- Il permet d'estimer l'employabilité de la personne

Notions Guide Barème - 2

- Il indique des fourchettes :
- - forme légère : taux de 1 à 15 % ;
- - forme modérée : taux de 20 à 45 % ;
- - forme importante : taux de 50 à 75 % ;
- - forme sévère ou majeure : taux de 80 à 95 %.
- Les taux ne s'ajoutent pas de façon arithmétique, mais certains symptômes sont susceptibles d'entraîner ou de majorer des incapacités, par exemple la douleur physique ou morale, l'asthénie, la fatigabilité

Le Certificat – 1

- Il est rempli par le spécialiste du VIH ou le médecin traitant.
- Les informations attendues comprennent le diagnostic de la pathologie, les altérations des fonctions, l'histoire de la pathologie, l'évolutivité des troubles, mais aussi le retentissement fonctionnel des troubles dans la vie quotidienne, les types et impacts des prises en charge thérapeutiques, etc.
- Si nécessaire, lorsque plusieurs médecins interviennent (médecin traitant, spécialiste du VIH, neurologue..), ils peuvent compléter chacun un certificat médical ou participer au remplissage du même document.

Le Certificat – 2

- Trop souvent, le certificat médical ne contient pas les informations nécessaires pour l'évaluation des situations, qu'il s'agisse d'une première demande ou d'un réexamen. (Plainte typique des MDPH)
- Pour étudier la situation, les CDAPH ont besoin de connaître :
- les altérations de fonctions (déficiences),
- les activités réalisées et la participation sociale, les contraintes liées aux prises en charge,
- les symptômes pouvant aggraver le handicap (neuropathies, asthénie, fatigabilité, etc.) et les facteurs environnementaux.

Le Certificat – 3

- Les seules mentions de neuropathies ou de troubles neurocognitifs ne sont pas suffisantes,
- Ce sont les conséquences sur la vie de tous les jours doivent être indiquées par les médecins,

Le Certificat – 4

- La personne elle-même, peu faire état des répercussions dans sa vie, en particulier un planning retraçant l'organisation journalière ou hebdomadaire type, sur papier a part.

VOLET 7 suite 4

Tableau 3 : Emploi du temps hebdomadaire type

Sans objet

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Matin (08h)							
Midi							
Après-midi							
Soir							
Fin de semaine							

Plan de Travail (P.T.) - Juin 2008

Tableau 1 : Organisation d'une journée type

(à compléter en accord avec votre planification individuelle)

 **à imprimer**

Heure	Activité de la personne handicapée	Adapt et type d'aide

Le Certificat – 5

- Joindre les observations, compte-rendu des bilans annuels de synthèse, comptes rendus et bilans établis par les différents autres acteurs intervenant auprès de la personne concernée,
- Les professionnels médicaux, y compris le médecin du travail, les professionnels paramédicaux, les travailleurs sociaux, les services d'aide à domicile, les professionnels médico-sociaux, du scolaire, de l'emploi, de l'insertion professionnelle, de la formation, les intervenants associatifs et toutes les personnes proches.

Le Certificat – 6

- Ces documents sont transmis par la personne concernée elle-même ou directement par ces acteurs.
- Ils prennent tout leur sens dès lors qu'ils contiennent des informations relatives au retentissement fonctionnel, aux accompagnements mis en place pour réaliser des activités et mener une vie sociale, ainsi qu'aux contraintes des prises en charge.

Mais ça se remplis comment ce machin?

- Pour le VIH/Sida, y-a pas de recette
- Si la personne n'a jamais eu de problème faire comme sur le précédant
- Penser au nadir CD4 et Numération CD8 anormale

Exemples d'informations attendues

- • N'adhère pas aux programmes de rééducation et de réadaptation
- • Refuse les stratégies et moyens de compensation
- • Peut se mettre en danger • Se perd dans un environnement connu et/ou inconnu
- • Est désorienté pour les déplacements extérieurs • Fait des erreurs de dates
- • Évalue mal les durées pour se préparer le matin par exemple
- • Respecte peu les horaires, un planning, manque de ponctualité
- • Oublie ce qu'il a fait le matin (il ne sait s'il a fait sa toilette ou bien s'il a pris le petit déjeuner)
- • Ne se souvient plus des informations qui lui ont été transmises

Conclusions

- Le formulaire n'est pas adapté aux pathologies
- Ce n'est pas un certificat médical au sens classique